

CHAPPEE



LE BIOFILOUL

UN PAS DE PLUS VERS
LA DÉCARBONATION



DEPUIS 2022 LES CHAUDIÈRES FILOUL
PARTICIPENT ELLES AUSSI À L'EFFORT
CLIMATIQUE AVEC LA VENUE DU BIOFILOUL

CHAPPEE.COM



BONNE NOUVELLE, LES CHAUDIÈRES FIOUL ONT ENCORE UN AVENIR !

Ce qui change, c'est la nature du combustible qu'elles utilisent.

Le Biofioul, un nouveau bio-combustible, remplit l'ensemble des critères techniques et environnementaux nécessaires à la transition écologique, et dispose de beaucoup d'avantages :

- Une diminution des émanations de CO₂ (par rapport au fioul traditionnel).
- Une baisse importante des rejets de NOx.
- Une production Française, voire locale, du combustible.



LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La politique énergétique menée en France depuis plusieurs années vise à faire disparaître progressivement les énergies fossiles...

Cette volonté est pleinement remplie et atteinte avec ce nouveau carburant qu'est le Biofioul qui, utilisé avec nos chaudières ne polluera pas plus qu'une chaudière au gaz !

Depuis le 1^{er} juillet 2022* : Le fioul n'est pas interdit mais l'installation de systèmes de chauffage émettant plus de 250 gCO₂equ / kWh PCI, n'est plus autorisée.

* pour la partie combustion, en attente de publication au Journal Officiel de la République Française

NON, LES CHAUDIÈRES FIOUL NE SONT PAS INTERDITES !



POUR LES CHAUDIÈRES NEUVES

Elles doivent fonctionner au Biofioul (F30) composé de 30 % d'EMC**.

** Ester méthylique de colza

POUR LES CHAUDIÈRES EXISTANTES

Tant que la chaudière fonctionne, elle est approvisionnée en fioul traditionnel et toutes les réparations seront possibles comme actuellement.

Les chaudières peuvent néanmoins être équipées d'un brûleur Biofioul pour participer elles aussi à la décarbonation.



LE BIOFIOUL

Depuis 2022, un nouveau biocombustible liquide est proposé - le Biofioul F30 - pour alimenter les nouvelles chaudières installées **depuis le 1^{er} juillet 2022**.

Pour les chaudières installées avant juillet 2022, il est facilement possible de les transformer au Biofioul **en adaptant le brûleur en place par un de nos modèles Biofioul F30 Ready**.

Disponible depuis 2022 auprès de votre fournisseur habituel, le Biofioul est composé de 30% d'énergie verte et de 70% de fioul désulfuré avec la perspective de 50/50 d'ici 2028.



BIOFIOUL READY 



LES SOLUTIONS CHAPPÉE

Depuis juillet 2022, toutes nos chaudières fioul livrées sont compatibles Biofioul F30.



NOLEA EVO HTE



NOLEA EVO i



Cachet de votre professionnel

CHAPPEE
SERVICE CONSOMMATEURS

0 809 400 145 Service gratuit + prix appel

CHAPPEE.COM



BDR THERMEA France S.A.S. au capital de 229 288 696 € - 57 rue de la gare - 67580 MERTZWILLER

